

AUTORISATION DE TRAITEMENT MEDICAL ET D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Je soussigné(e) responsable légal – Tuteur légal de l'élève
....., autorise l'administration
de l'établissement à faire dispenser à mon enfant les soins reconnus nécessaires par le
médecin, et à prendre, le cas échéant, toutes les mesures utiles pour une hospitalisation
d'urgence, avec intervention chirurgicale si nécessaire.

Règlement des frais : Je m'engage à régler moi-même, dans les meilleurs délais, les
honoraires et frais engagés.

A.....,le

Signature du responsable légal
(obligatoire même pour les élèves majeurs)

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève accidenté ou malade vers
l'hôpital le mieux adapté (Arles ou Avignon).

Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

**Dans tous les cas, l'élève devra être pris en charge à sa sortie d'hospitalisation
par un représentant légal.**